

COMMUNE DE PETITE-FORÊT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 22 mai 2024

Délibération n° : 24-05-13

7.6 Contributions budgétaires

TARIFS DES ACTIVITÉS SPORTIVES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du seize mai dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dorothee MARTIN - Tiphonie OTLET - Christine HUET - Brigitte ZIELINSKI - Marie-Christine PICOT

Étaient excusées

Rachid LAMRI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Claudine GENARD a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Gérard GAILLARD
Dominique CORREA a donné pouvoir à Dorothee MARTIN
Grégory SPYCHALA a donné pouvoir à Tiphonie OTLET

Étaient absentes

Sylvia PISANO
Dominique DAUCHY

Nombre de suffrages exprimés : 25

Abstention : 0

Votes Pour : 25

Vote contre : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°23-05-07 du 09 mai 2023 portant sur les tarifs municipaux des activités sportives 2023-2024.

CONSIDÉRANT que chaque année, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs municipaux.

CONSIDÉRANT la volonté de réévaluer les tarifs en cours sur la base d'une augmentation de 4% pour l'année 2024-2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- les tarifs municipaux relatifs aux activités sportives applicables au 1^{er} septembre 2024 comme suit :

tarifs applicables au 1er septembre 2024							
		base tarifs 2023	proposition 2024				
			franc-forésiens		extérieurs		
			+4%		+4%		
Ecole de gymnastique			base	arrondi	base	arrondi	
inscription commune	abattement de 20% à partir du 2 ^{ème} enfant pour tous	59,387	61,762	61,80			
tarif extérieurs 1					92,643	92,60	
tarif extérieurs 2					123,525	123,50	
Familles inscrites à l'épicerie sociale		abattement de 20 % sur le tarif de droit commun "commune"					
Atelier détente et bien-être							
inscription commune	abattement de 50% à partir du 2 ^e cours par semaine	59,387	61,762	61,80			
tarif extérieurs					123,525	123,50	
Familles inscrites à l'épicerie sociale		abattement de 20 % dès le 1 ^{er} cours tarif Petite-Forêt, puis 50% à partir du 2 ^e cours					

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le : 30/05/2024
 Acte transmis au contrôle de légalité le : 29/05/2024

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT